

cerfa
50741#09

Demande d'aide médicale de l'Etat (AME) (Articles L.251 à L.252-4, D.252-2 du code de l'Action sociale et des familles)

L'Aide Médicale de l'Etat

L'aide médicale de l'Etat (AME) est un dispositif permettant aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Pour la demander, un dossier est à remplir. Une fois attribuée, l'AME est accordée pour 1 an. Le renouvellement doit être demandé chaque année.



Le cas des demandes d'AME d'un ressortissant Européen l'UE/EEE et de la Suisse :

Il s'agit de ressortissants européens qui résident en France et qui n'ont pas de droit à l'assurance maladie légale dans leurs pays d'origine (au titre d'une activité professionnelle, d'une pension servie par un régime de base, d'une prestation de chômage, etc.)

Les ressortissants européens ont le droit de circuler librement et sont considérés en situation régulière durant les trois premiers mois de leur séjour sur le territoire Français.

La résidence en situation irrégulière ne pouvant démarrer qu'à l'issue de cette période et sans justificatif du formulaire S1 en prévenance du pays d'origine.

Un ressortissant communautaire inactif en situation irrégulière est celui qui ne dispose pas de ressources suffisantes et ne peut prétendre à une demande AME avant l'expiration d'un délai de 6 mois depuis son arrivée en France.

C'est donc dans ce cas que la demande d'AME peut être effectuée.

Relance de la campagne insuffisance cardiaque



Les connaissances des seniors sur l'insuffisance cardiaque et la reconnaissance des signes d'alerte (fatigue, essoufflement, gonflement des pieds et des chevilles, prise de poids rapide) progressent déjà grâce à la communication menée en septembre dernier. Toutefois la gravité de la maladie reste inégalement perçue.

Insuffisance cardiaque, mieux informer pour mieux la détecter



Essoufflement inhabituel



Prise de poids rapide



Pieds et chevilles gonflés (Œdèmes)



Fatigue excessive

En Bref

Mars est le mois de la sensibilisation au dépistage du cancer colorectal. Pour inciter à la mobilisation, Un défi connecté est organisé sur le site :

<https://www.depistagedescancers-bfc.fr/defi-connecte>

Ensemble marchons pour le dépistage
CONNECTONS-NOUS pour
MARS BLEU
GRATUIT ET OUVERT À TOUS

Ateliers Séniors

En partenariat avec la maison de quartier des Forges, un atelier numérique à destination des séniors a été organisé le 9 février dernier afin de les familiariser avec les outils numériques et la navigation sur leur espace ameli. Les assurés ont pu bénéficier d'une présentation complète du compte ameli et des services en ligne.



Signature de la convention CAF/CPAM/SPIP

Dans un souci commun de lutte contre les exclusions, le lundi 6 mars 2023 a eu lieu la signature de la convention de partenariat entre la CPAM, la CAF et le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).

Basée sur un lien privilégié entre les trois organismes, cette convention met en place une facilité de traitement de situations particulières signalées par le SPIP que ce soit versant CPAM (non recours, renoncement aux droits) ou versant CAF.

Des sensibilisations et de l'information seront dispensées au personnel du SPIP.

Une facilitation des interactions inter organisme sera mise en place via un formulaire de liaison spécifique à échanger par messagerie sécurisée. Sont concernées par ce partenariat, toutes les personnes accompagnées par le SPIP en milieu ouvert ou détenues à la Maison d'arrêt de Belfort, faisant état de difficultés, notamment d'accès aux droits et aux soins.



Diminuer sa consommation d'alcool

Les données du Baromètre de Santé publique France montrent que près d'un Français sur deux pense qu'offrir de l'alcool ou en boire fait partie des règles du savoir-vivre.

Concernant les repères de consommation d'alcool, 23,7% de la population de 18 à 75 ans les dépassaient en 2020 (33,5% des hommes et 14,9% des femmes), d'après les données du Baromètre santé.

Plusieurs ressources et outils sont mis à la disposition des personnes souhaitant s'interroger sur leur consommation d'alcool et faire un choix éclairé pour limiter les risques pour leur santé.

Alcool-info-service.fr : le site de référence pour s'informer et se faire aider.

Le site internet alcool-info-service.fr met à la disposition du public de nombreuses informations et conseils, des outils, comme l'alcoomètre permettant d'évaluer sa consommation d'alcool et un annuaire national des structures spécialisées en addictologie.

Un espace d'écoute confidentiel avec la ligne téléphonique, 7 jours sur 7, de 8h à 2h et un chat animé par des professionnels qualifiés.

Nos modes de contact

Rendez-vous sur

L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

ALCOOL-INFO-SERVICE.FR

7/7 de 8h à 2h. Appel anonyme et non surtaxé **0 980 980 930**